

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Philippe Blaser, Président

Séance ordinaire du **16 novembre 2021**

Considérant que le préavis municipal N° 5 concernant:

Acquisition et aliénation d'immeubles

Acquisition et participation dans des sociétés commerciales

Autorisations générales valables pour la législature 2021-2026

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité du 30 août 2021
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide d'accorder à la Municipalité

1. une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 2'000'000.- au total;
2. une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises;
3. une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas et par année;

Décide d'autoriser la Municipalité

4. à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations dans des sociétés commerciales, respectivement au débit du poste de bilan 9123 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 – Titres et papiers valeurs.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 16 novembre 2021

Le Président
Philippe Blaser



La Secrétaire
Violaine Cherpillod

